



Prêt à un membre de la famille qui ne veut pas rembourser

Par **Desjme**, le **29/04/2011** à **12:08**

Bonjour,
J'ai prêté début 2007, 6000 euros à ma soeur, suite au décès de mon père, afin qu'elle puisse payer la pierre tombale car la banque lui avait refusé un emprunt. J'avais payée tout le reste. Elle devait me rembourser en 3 ans maxi et sans intérêt. Elle m'a remboursé seulement 1000 euros en 2007 et depuis plus rien.
Je n'ai pas fait faire de reconnaissance de dettes. Aujourd'hui, elle refuse de me rembourser. Les seuls écrits que j'ai sont des textos où elle me dit des insanités et refuse de me rembourser.
Ai-je un recours possible pour me faire rembourser?
Je vous remercie pour votre aide.
Cordialement,
D

Par **amajuris**, le **29/04/2011** à **13:51**

bjr,
en l'absence de reconnaissance de dettes vous risquez de ne pas récupérer votre argent.
il reste la solution de la procédure judiciaire si vous avez un commencement de preuves du prêt.
à votre place je lui ferais une LRAR de mise en demeure de vous rembourser en la menaçant d'une assignation devant le tribunal d'instance pour obtenir du juge une ordonnance d'injonction de payer.
pas besoin d'avocat devant le TI même si cela est conseillé.
vous pouvez faire appel à votre protection juridique si vous l'avez.
cdt

Par **Desjme**, le **29/04/2011** à **14:55**

Je vous remercie pour votre réponse.
Les preuves que j'ai sont des textos et mes relevés de

compte.
Pensez-vous que le juge me donnera raison ?
Dois-je envoyer une copie de mon courrier au tribunal d'instance ?
Et dernière question, comment a-t-on la protection juridique ?
Par mon assurance ?
Merci de votre aide.
Cordialement